

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Séance du 8 Mars 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le huit du mois de mars, sous la présidence de Gildas Marek, Maire, convocation le 02/03/2021.

### Sont présents

Mmes Gauthier, Lehoreau, Lelièvre, Leroux et  
Thierry  
Mrs Brossard, Choynet, Leboucher,

### Absents excuses

Mr Mabit procuration à Mme Thierry

### Secrétaire de séance

Mme Thierry Mélissa

### Ordre du jour

- Subventions 2021
- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2021
- Taux FB et FNB 2021
- Questions diverses

Le compte rendu du 08/02/2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

### SUBVENTIONS 2021

- APE 155 €
- Sarmate Chasse 155 €
- Comité des Fêtes 155 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter les subventions ci-dessus.

Le conseil municipal décide de ne pas donner de subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes, car aucune demande n'a été formulée.

### COMPTE DE GESTION 2020 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le compte de gestion 2020 du receveur décide par 6 pour, 1 contre et 3 abstentions, d'accepter ce dit compte de gestion 2020.

*Mr le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité par 5 pour, 2 contre et 2 abstentions d'accepter le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

*Section de fonctionnement*

Résultat cumulé - 7 375.29 €

*Section d'investissement*

Excédent + 22 252.83 €

En raison de la situation financière très délicate de la commune de Sermaise, suite à la pandémie, il est nécessaire de récupérer de l'excédent d'investissement afin de le transférer en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide de voter par 7 pour, 1 contre et 2 abstentions, l'affectation du résultat comme suit au budget primitif 2021 :

Affectation du résultat au BP 2021

D002 7 375.29 €

R001 22 252.83 €

D1068 15 149.11 €

**BUDGET PRIMITIF 2021**

Après discussion, le Conseil Municipal décide par 7 pour, 1 contre et 2 abstentions, d'accepter le budget primitif 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 208 785.73 € pour la section de fonctionnement et à 33 443.11 € pour la section d'investissement.

Mr Leboucher trouve que les recettes sont majorées sur certains comptes et qu'elles ne seront peut-être pas réalisées. Il précise qu'il y a un risque de creuser le déficit de fonctionnement. Il indique que c'est déjà exceptionnel de prendre de l'excédent d'investissement pour combler le fonctionnement, mais que cela est dangereux. Mr le Maire précise qu'en effet la situation est très délicate.

Mme Gauthier, demande si elle pourrait être présente aux réunions de commissions, afin d'être plus informée. Mr Leboucher lui précise, que la commission finances devrait se réunir très régulièrement, afin de suivre au plus près les comptes, mais que vu la situation, cela sera compliqué.

**TAUX FB ET FNB 2021**

- Foncier Bâti 19.08 %

- Foncier Non Bâti 35.39%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter les taux ci-dessus pour l'année 2021. Mr le Maire précise qu'il n'est pas préférable d'augmenter ces taux.

**QUESTIONS DIVERSES**

L'arrêt maladie de Mme Rabel Christelle a été prolongé jusqu'au 05/04/2021.

Mr Blangis Fabrice est en arrêt maladie, jusqu'au 31/03/2021.

Mme Malet Pascale continuera d'assurer le service cantine, jusqu'au 05/04/2021. Mme Thierry demande à ce que le passé de Mme Malet ne soit pas ressassé, en effet Mme Malet rend énormément de services à la commune, elle est très appréciée

par les élus et les sarmates, il est donc demandé d'encourager, ses efforts.

Eco pâturage : salle des loisirs et city stade, les habitants situés près de ces lieux seront informés.

En raison de la crise sanitaire, le banquet des anciens est annulé.

La démission de Mr Arnaud Lalande, 1<sup>er</sup> adjoint et conseiller municipal, est acceptée par le Préfet de Maine et Loire à compter du 05/03/2021.

Mr Massot demande à quelle date sera remis en état le chemin de la Fleurière. Mr le Maire précise qu'il se rendra sur place pour faire un constat du chemin.

Mr le Maire remercie toutes les personnes qui ont participées à l'élagage des tilleuls Place du Mail.

Mr Leboucher précise qu'il trouve dommage que la commune ne puisse pas récupérer, l'acompte versé pour le feu d'artifice de 2020, car vraisemblablement il sera encore une fois reporté en 2021, vu la situation sanitaire actuelle.

Mme Gauthier indique qu'elle a participé au conseil d'école, il est demandé de faire un enclos pour l'arrivée des poules, il est aussi demandé une participation d'environ 100 € pour pouvoir bénéficier du plan bibliothèque (subvention pour l'achat de mobilier, banquettes, livres pour les bibliothèques des petites écoles).

Mme Leroux indique que des élections vont se tenir le 13 et 20 juin, et qu'il est nécessaire de réserver ces dimanches pour assurer les permanences.

Mr le Maire indique qu'il est en contact avec une entreprise de Longué, pour faire un éclaircissage dans la sapinière.

Mr Leboucher demande à Mr le Maire s'il a pensé à un rapprochement avec une commune, vu la situation financière, et qu'il souhaiterait que Mme Marquet vienne à une réunion de conseil municipal pour en discuter. Il indique que ce projet était noté dans leur profession de foi. Mr Choynet précise que vu la situation financière, nous n'aurons pas le choix. Mme Lelièvre dit qu'il faut aussi regarder, les taux de FB et du FNB, qui risquent d'augmenter. Mr Leboucher précise que toutes les communes « mariées » sont bien entretenues et que si les choses sont faites avec intelligence, chacun aura encore des choses à faire, il propose de demander l'avis de ces communes. Mr le Maire précise que le risque des petites communes comme nous, est d'avoir ces routes restaurées et ensuite plus rien avec le risque d'une augmentation des impôts.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Ainsi, ont délibéré, les membres présents.